

PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Bruno CHARVIEUX, Brigitte RIVET, Edwige GUEYNARD, Sandrine RUETTE, Didier CORMORECHE, Anne-Laure RONGEAT, Sonia DÉBIAS-SAÏD, Sébastien JACQUET, Nelly GUICHON, Rodolphe OLIVIER, Maud COMBIER, Benjamin LLOBET,

Absents excusés : Noël SALAMON, Gabriel THUILLIER, Catherine SAVERAT, Vincent PERRIER

NOMME Didier CORMORECHE secrétaire de la séance

APPROBATION à l'unanimité du procès-verbal du 17 JUIN 2019.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Rénovation d'un court de tennis « gazon synthétique » au complexe sportif la Sazarde – acceptation de l'offre

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

NE FAIT PAS EXERCICE du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Propriété bâtie cadastrée section A 994 n° et 1005, d'une superficie totale de 1 000 m², situées 14,lot. clos Bel Air.
- Propriété bâtie cadastrée section D n° 394, d'une superficie totale de 564 m², située 161, allée de Gravel.
- Propriété bâtie cadastrée section A n° 886, d'une superficie totale de 900 m², située 19, lotissement le Grand Etang.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL MOSAIQUE AU TITRE DES CHÉQUIERS ACTIVITÉS

ENTEND Monsieur le Maire rappeler à l'assemblée que le « chéquier activités enfant » permet d'offrir aux enfants domiciliés à Chalamont, inscrits en classe de CP jusqu'au CM2 dans l'année de demande du chéquier, un chéquier de 50 € constitué de 10 coupons de 5€. Ceux-ci sont à utiliser auprès des associations culturelles et sportives chalamontaises pour servir à financer une partie de leur adhésion annuelle ou une sortie exceptionnelle proposée par le centre social Mosaïque (sortie famille : sortie neige, patinoire, théâtre, etc.....) ou un spectacle (Rêves en scène, Reflets de la Dombes).

Chaque bon comporte un numéro que l'association sera obligée de répertorier sur son état: annuel, semestriel, ou trimestriel selon son choix. Cet état doit être complété et transmis à la commune pour le règlement de la somme due avec les chèques dûment remplis (nom, prénom de l'enfant et nom de l'association).

Cette somme sera versée à chaque association, par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle, dès lors qu'elle aura transmis à la mairie l'état récapitulatif mentionnant :

- nom et prénom de l'élève
- numéro de chaque chèque et son montant
- la somme globale due

Aujourd'hui nous sommes sollicités par le Centre Social Mosaïque pour un versement correspondant aux chèques qui leur ont été remis à savoir :

- 11 chèques de 5 € soit la somme de 55 €

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur du Centre Social Mosaique pour un montant de 55 €.

LANCEMENT D'UN CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE CHALAMONT

IL EST RAPPELE à l'assemblée la délibération du 11 décembre 2017 approuvant le lancement d'une étude dans le cadre de l'extension du groupe scolaire et retenant l'offre du cabinet BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY pour cette étude de faisabilité. Différents scénarios ont été proposés par le cabinet et ont été examinés par la commission scolaire, les différents acteurs ont été consultés afin de retenir le meilleur scénario dans le cadre du lancement de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Afin d'adapter les équipements et les services publics à l'augmentation de la population de la commune, la mairie souhaite engager des travaux pour adapter le groupe scolaire et son restaurant aux besoins actuels et futurs du territoire.

L'école comporte actuellement 4 classes maternelles et 8 classes élémentaires. Au regard des besoins, il est nécessaire de créer de nouvelles salles de classes et notamment 3 salles de classes supplémentaires (au moins 2 pour la maternelle).

Dans le prolongement, le restaurant scolaire nécessite d'être agrandi au regard des capacités futures de l'école et de la saturation actuelle de l'équipement. De même, il est nécessaire de mettre aux normes les cuisines et de les adapter à l'évolution de la fréquentation.

L'opération consiste donc en l'aménagement d'un nouveau restaurant scolaire, par la construction d'une extension dédiée, et de la création de cuisines, offices et bureau associés.

Une extension de l'école à l'étage et dans le prolongement du bâtiment actuel sera réalisée sur le terrain mitoyen acquis par la commune. Elle est destinée à créer de nouveaux sanitaires et à aménager une nouvelle cour élémentaire plus grande.

Sur la base de ces constats, la commune de Chalamont a mené une étude de programmation et de faisabilité architecturale pour cette restructuration / extension. La définition des besoins conduit aujourd'hui à lancer un concours de maîtrise d'œuvre.

Au vu des montants d'honoraires de maîtrise d'œuvre estimés, il est nécessaire de réaliser une procédure de concours.

La procédure étant restreinte, seuls trois candidats proposeront une offre. Une prime sera allouée aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours. Le montant de la prime est défini par la commune de Chalamont et est indiqué dans les documents de consultation.

EST INFORME qu'une commission technique sera nommée afin d'apporter son aide au jury de concours lors de l'analyse des offres.

PREND CONNAISSANCE des compétences et qualifications que doivent posséder les candidats pour candidater.

EST INFORME qu'il s'agit d'un marché qui sera publié au BOAMP et au Journal Officiel Européen afin de répondre aux exigences fixées par le code des marchés publics.

PREND CONNAISSANCE du planning prévisionnel établi par l'assistant à maître d'ouvrage qui prévoit la désignation du candidat retenu, pour la maîtrise d'œuvre, fin décembre 2019.

Sonia DÉBIAS-SAÏD demande quelle durée est prévue pour les travaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la durée prévisionnelle est de 18 mois en sachant que le chantier sera phasé.

DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.
- **DE LANCER** un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres.

- **DE FIXER** à 12 000€ HT par équipe le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours.
- **D'IMPUTER** la dépense au budget principal de l'exercice en cours.

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

ENTEND THIERRY JOLIVET rappeler à l'assemblée que, lors de l'élaboration budgétaire, cette dernière a inscrit des crédits sur l'opération 93 du budget général de la commune afin de pouvoir procéder à la réhabilitation d'un appartement communal.

EST INFORME que le dossier de consultation nécessaire au lancement de l'appel d'offres a été rédigé par l'Agence Départementale d'Ingénierie.

PREND CONNAISSANCE que compte tenu du montant des travaux et en application du code des marchés publics, Monsieur le Maire propose de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

EST INFORME que la municipalité en assurera la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

PREND CONNAISSANCE du descriptif des travaux à réaliser.

DECIDE à l'unanimité de lancer une consultation, dans le cadre d'un *MAPA*, pour la réhabilitation d'un logement communal,

DIT que la Commission des Travaux sera chargée de l'examen des offres.

PRECISE que la dépense pour la réalisation des travaux est prévue au budget.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

POINT SUR LES TRAVAUX

ENTEND Thierry JOLIVET faire un point des travaux en cours actuellement sur le territoire :

- Dans le cadre des vestiaires : les travaux avancent normalement et notamment l'aménagement intérieur (cloisons, chappes).
- Dans le cadre du programme de voirie 2019 des travaux ont déjà été réalisés :
 - le chemin de la Chavetière
 - le chemin du Petit Etang

SERVICE COMMUN

ENTEND Brigitte RIVET rappeler que suite à la restitution de certaines compétences de la Communauté de Communes de la Dombes aux communes dès janvier 2019 et notamment :

- Intervenants musique et sport dans les écoles de la Communauté de Communes de la Dombes.
- Enfance Jeunesse.

EST INFORME que suite à cette restitution il a été décidé la constitution d'un service commun pour permettre de pallier à cette situation et de continuer d'assurer ce qui existait auparavant, sur les territoires de Chalaronne centre et de Chalamont, et d'étendre ses services à d'autres communes adhérentes qui deviendraient utilisatrices, comme c'est le cas pour Marlieux et Monthieux.

PREND CONNAISSANCE du financement du service commun qui est assuré par les attributions de compensation, à chacune des huit communes de l'ex Communauté de Communes du Canton de Chalamont, dont le montant a été défini par la CLECT, soit 54 857 €. Le montant fixé pour l'ex Communauté de Communes Chalaronne Centre est de 110 681 €.

EST INFORME que les 8 communes de l'ex Communauté de Communes du Canton de Chalamont ne sont pas d'accord avec la répartition des heures et le coût moyen de l'heure qui varie selon les communes.

Le comité de pilotage a été sollicité afin de procéder à un diagnostic financier pour une équité entre les communes. Un cabinet d'expertise, avec un regard extérieur, sera en charge d'établir le diagnostic. Il est important de travailler sur une véritable équité dans le coût et la répartition des heures de :

- face à face pédagogique
- des heures de fonctionnement du service commun

Les 8 communes sont d'accord pour participer au financement des heures de coordination sur l'ensemble des communes adhérentes mais pas la totalité et pas sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes et surtout pas à n'importe quel prix.

EST INFORME que le comité de pilotage se réunira le 8 juillet 2019.

Débat au sein de l'assemblée quant à la disparité et le manque d'harmonisation.

Anne-Laure RONGEAT interpelle Edwige GUEYNARD qui est la représentante de la Communauté de Communes de la Dombes afin d'avoir des éléments quant à ce désaccord.

Edwige GUEYNARD rappelle qu'effectivement il y a un désaccord entre la communauté de communes et les 8 communes sur la répartition et les coûts horaires appliqués aux différentes communes. Elle a le sentiment que lors de la constitution du service commun il aurait fallu engager une rediscussion qui aurait permis de démarrer le service commun sur de bonnes bases. Elle confirme les dires de Madame Rivet concernant le cabinet qui va être missionné pour établir un diagnostic et stipule que les conclusions du cabinet devront être respectées par l'ensemble des acteurs.

MICRO-CRÈCHE « CHALAMOMES »

ENTEND Brigitte RIVET faire un point quant à l'ouverture de la micro crèche «Chalamômes» dans les locaux de Dynacité Rue de l'Eglise. Les démarches administratives liées à l'accessibilité et de la sécurité incendie sont en cours.

PREND CONNAISSANCE que la signature du bail se fera autour du 18 juillet et que le démarrage des travaux est prévu dès le 22 juillet.

EST INFORME qu'une réunion de chantier est prévue vendredi 12 juillet afin de planifier la partie des travaux qui seront effectués par les agents des services techniques communaux. Travaux qui consistent à clôturer une partie de l'espace vert et à poser un portillon et à sécuriser les baies vitrées côté rue de l'église par des bornes anti-bélier qui seront placées sur le trottoir.

PREND CONNAISSANCE que la fin des travaux est prévue pour mi-novembre.

RÉNOVATION D'UN COURT DE TENNIS « GAZON SYNTHÉTIQUE » AU COMPLEXE SPORTIF LA SAZARDE – ACCEPTATION DE L'OFFRE

ENTEND Monsieur le Maire rappeler que le club de tennis de Chalamont était venu en conseil municipal présenter le projet de réhabilitation d'un court de tennis au complexe sportif la Sazarde. Suite à ce projet les demandes de subventions ont été sollicitées auprès des différents partenaires et le montant a été inscrit au budget 2019 de la commune. Une consultation a été lancée, auprès de trois entreprises spécialisées, pour répondre à cette opération et deux seulement ont répondu, les résultats sont les suivants :

- Les Tennis Daniel ROUX offre de 38 490 € HT
- LAQUET TENNIS offre de 47 830 € HT

ENTEND Monsieur le Maire proposer, à l'assemblée, de retenir l'offre de l'entreprise LES TENNIS DANIEL ROUX, offre dont les critères ont été validés et sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer le devis correspondant.

ACCEPTE à l'unanimité, l'offre de l'entreprise LES TENNIS DANIEL ROUX d'un montant de 38 490 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

PREND CONNAISSANCE du montant du devis concernant l'éclairage de la structure qui s'élève à 8 800 € HT et qui sera réalisé par l'entreprise NLX.

Le montant global de l'opération s'élève à 47 290 € HT.

EST INFORME du bilan financier de l'opération :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

Travaux	38 490 €	DETR	10 882 €
Eclairage de la structure	8 800 €	Région	10 880 €
		Participation Chalamontennis	10 000 €
		Somme antérieure versée par le Tennis	12 000 €
		Participation Fédération Française de Tennis	Non connue à ce jour
TOTAL	47 290 €	TOTAL	43 762 ,00 €

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORME, dans le cadre de l'octroi des subventions 2019, des remerciements émanant des restaurants du cœur.

PREND CONNAISSANCE du courrier adressé par Monsieur le député de l'Ain Stéphane TROMPILLE à Mme la Colonelle Florence GUILLAUME quant au dossier de la gendarmerie.

PREND CONNAISSANCE du courrier émanant de la société CIRCET missionnée par le SIEA dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

EST INFORME du tracé qui doit être validé par le Conseil Départemental.

PREND CONNAISSANCE qu'une réunion publique sera organisée afin d'apporter, à la population, les éléments nécessaires pour la commercialisation.

EST INFORME que le déploiement est prévu pour fin 2019.

Rodolphe OLIVIER rappelle à l'assemblée que la commission communication travaille sur la mise en place d'un nouveau site internet qui a pour objectif le rajeunissement du site et la programmation de tâches automatisées qui apporteront une aide substantielle au secrétariat de mairie.

L'entreprise présentera une maquette fin août qu'il faudra valider, la prestation finale est prévue pour fin décembre 2019.

PREND CONNAISSANCE que le club photo apporte une aide précieuse par la prise de photos sur la commune qui viendront alimenter le site.

Monique LAURENT informe l'assemblée que dans le cadre du festival Cuivres en Dombes une journée famille est organisée le 21 juillet 2019 sur la commune de Chalamont au domaine de Ronzuel à partir de 11 heures, avec pique-nique et la présence de plusieurs groupes musicaux.

Sandrine RUETTE informe l'assemblée qu'un concert exceptionnel de New York Quintet est organisé le 3 Aout 20h30 à l'auditorium du centre musical, l'entrée est gratuite.

ENTEND Brigitte RIVET informer l'assemblée que la Commune bénéficiera pour la rentrée scolaire 2019/2020 de la création d'une 13^{ème} classe.

EST INFORME que le mobilier nécessaire sera commandé durant l'été.

PREND CONNAISSANCE de la nouvelle répartition des classes :

2 classes de petites sections

1 classe de petite section/ moyenne section

1 classe moyen/grand

1 classe de grande section

1 classe de CP

1 classe de CE1

1 classe de CE1/CE2

1 classe de CE2

1 classe de CM1

1 classe CM1/CM2

1 classe de CM2

Benjamin LLOBET demande si des arbres ne pourraient pas être plantés côté sud du skate-park, car il fait beaucoup trop chaud sur le site, de même sur l'aire de pique-nique qui est en plein soleil l'après-midi.

Brigitte RIVET informe l'assemblée que les chèques activités 2019/2020 pour les enfants sont disponibles en Mairie. Elle rappelle que ces derniers ne peuvent être utilisés au Centre Social Mosaïque que dans le cadre des activités hors périscolaire et hors centre de loisirs.

EST INFORME que le prochain conseil municipal se déroulera le 26 août 2019 à 20H30.

Séance levée à vingt heures quinze

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,